



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
TENUE LE JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021, À 19 H 30  
PAR VISIOCONFÉRENCE**

*ADOPTÉ LE 13 JANVIER 2022*

**PRÉSENCES :**

**Écoles**

ALPHA  
ARC-EN-CIEL  
ARTHUR-VAILLANCOURT  
AU CŒUR-DU-BOISE  
CLAIR-MATIN  
CŒUR-A-CŒUR, L'ALTERNATIVE  
DE LA CLAIRIERE  
DE LA SEIGNEURIE  
DE L'ESPACE-COULEURS  
DES BLES-DORES  
DES ERABLES  
DES GRANDS-CHEMINS  
DES GRANDS-VENTS  
DES JARDINS-DES-PATRIOTES  
DES LUCIOLES  
DES MESANGES  
DES MOISSONS  
DES PINS  
DES RAMILLES  
DU DOMAINE-VERT-NORD  
DU GRAND-POMMIER  
DU MAI  
EMMANUEL-CHENARD  
GABRIELLE-ROY  
GASTON- PILON  
GIROUARD  
HORIZON-DU-LAC  
JEUNES DU MONDE  
LE SENTIER  
LE TANDEM  
LE TOURNESOL  
MARIE-SOLEIL TOUGAS  
NOTRE-DAME  
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION  
PLATEAU-ST-LOUIS  
POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES  
POLYVALENTE SAINTE-THERESE  
PRES FLEURIS  
SAINT-GABRIEL  
SAINT-PIERRE  
SECONDAIRE DES PATRIOTES  
SECONDAIRE D'OKA  
SECONDAIRE DU HARFANG

**Représentant.E.s**

Pascale Poirier  
Paula Soto-Rosales  
Pascale Mignot  
Abderrezzak Meziane  
Dominyk Grenier  
Mélanie Villemaire  
Mathieu Gagnon  
Marie-Michèle Larocque Di-Tommaso  
Josée Dumoulin  
Edna Myrthil (*Arrivée : 19 h 36*)  
Johanne Pelletier  
Emmanuelle Caron  
Riem Issa  
Luc Bédard  
Rachel Demers-Perreault  
Sedki Alloui, subs.  
Chantale Brassard  
Annie Labelle  
Jacinthe Laurier-Thibault (*Arrivée : 19 h 36*)  
Rachel Cavanagh  
Annie Breton  
Marie-Michelle Crevier (*Départ : 20 h 40*)  
Jacinthe Goulet-Latour  
Mélanie Léonard (*Arrivée : 19 h 35 / départ : 20 h 49*)  
Philippe Lavigne  
Nadine Rochon  
Élysa Auger  
Lessead Jaziri  
Julie Lachance  
Mounia Zioud (*Arrivée : 19 h 35*)  
Geneviève Grenier  
Marie-Claude Chaumont  
Christian Slachetka  
Stefanie Courteau  
Mélanie Vaillancourt  
Michel Levert  
Francis Le Quellec  
Bianca Deschatelets  
Isabelle Deschênes  
Cédrick Laurin (*Arrivée 19 h 35*)  
Sophie Legault  
Gitane Morin  
Sophie Fontaine (*Départ : 20 h 52*)

SECONDAIRE HENRI-DUNANT  
SECONDAIRE HUBERT-MAISONNEUVE  
SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU  
SECONDAIRE LIBERTE-JEUNESSE  
SECONDAIRE LUCILLE-TEASDALE  
SECONDAIRE RIVE-NORD  
TERRE DES JEUNES  
TERRE-SOLEIL  
VAL-DES-ORMES

Marie-Hélène Shareck  
Lessead Jaziri  
Mélanie Ducharme  
Karen Laverdière  
Jérémy Chiron-Escallier  
Antonio Ciarciaglino  
Joey Champagne  
Marianne Lefebvre  
Karine Bouffard, subst.

### **ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

M<sup>me</sup> Bénédicte Soudry, parent  
M<sup>me</sup> Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire d'assemblée

### **ÉCOLES NON REPRÉSENTÉES À CETTE RÉUNION:**

CHANTE-BOIS	Gautier Njokou
CCSEHDAA	Annie Despins / Julie Grenier
CURE-PAQUIN	Cynthia Watier / Rox-Ann Quirion
DE FONTAINEBLEAU	Pamela Dann / Véronique Genest
DE L'AMITIE	Mélanie Charlebois-Morin ( <i>abs. annoncée</i> )
DE L'AQUARELLE	Caroline Lachapelle / Fernanda Martin-Moura
DE L'HARMONIE-JEUNESSE	Latifa Nissia Haicheur
DE LA CLE-DES-CHAMPS	Marie-Claude Castonguay / Geneviève Payeur
DES PERSEIDES	Karyne St-Amand ( <i>abs. annoncée</i> ) / Jo-Anye Gauvreau
DU BOIS-JOLI	Jonathan Barrette
DU RUISSELET	Reno Ouellet / Karine Bisson
DU TRAIT-D'UNION	Caroline Brault ( <i>abs. annoncée</i> )
HORIZON-SOLEIL	Caroline Chiasson-Jalbert / Émilie Crevier
LE CARREFOUR	Simon-Benoît Kinch
LE RUCHER	Annie Ouellette
ROSE-DES-VENTS	Marie-Ève Olaïzola / Julie Paquin
SAINTE-SCHOLASTIQUE	Pamela Bigras / Marie-Hélène Morin
SAUVE	Marie-Noël Boivin-Durand / Sonia Garrigos
VILLAGE-DE-JEUNES	Isabelle Rivet

### **ÉCOLES SANS REPRÉSENTATION EN 2021-2022 (au 9 décembre 2021):**

DE L'ENVOLEE	DES SEMAILLES
DE LA RENAISSANCE	

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée débute à 19 h 34 sous la présidence de M. Antonio Ciarciaglino. Quarante-sept membres-votants sont présents. Cinq membres-votants s'ajouteront en cours de séance. Tous les participants doivent inscrire leur présence dans le formulaire en ligne dont le lien apparaît dans « la conversation ».

## **2. PAROLE AU PUBLIC**

M<sup>me</sup> Bénédicte Soudry, au nom de l'organisme de participation des parents (OPP) de l'école secondaire d'Oka (ESO), sollicite l'appui du comité de parents pour soutenir les parents d'ESO pour la séance du Conseil d'administration du CSSMI de mardi prochain le 14 décembre. En effet, ce sera l'épisode final de la consultation sur le cadre d'organisation scolaire qui, s'il lance

concrètement l'ouverture d'une nouvelle école secondaire, va aussi provoquer une immense perturbation dans les projets particuliers de 3 écoles secondaires de l'ouest du CSS. Le conseil d'établissement a transmis, lors de la consultation, une quinzaine d'arguments de fonds contre le scénario proposé. Je ne ferai que mentionner la manifestation des élèves du vendredi 1<sup>er</sup> décembre dernier. Une vidéo de l'événement est disponible pour visionnement. Par contre, je vous incite vivement à assister en tant qu'observateur au CA, en écrivant au secrétariat général du CSS ([secretariat.general@cssmi.qc.ca](mailto:secretariat.general@cssmi.qc.ca)) afin d'obtenir le lien Teams. Et pour marquer visuellement votre support aux projets particuliers et notamment au PEI d'ÉSO, identifiez-vous comme suit : ESO – Nom Prénom. Nous espérons que vous serez présents en nombre et nous vous remercions de nous avoir écoutés et entendus.

*Au cours de l'intervention de M<sup>me</sup> Soudry, arrivée d'Edna Myrthil, Jacinthe Laurier-Thibault, Mélanie Léonard, Mounia Zioud et Cédric Laurin (52 votants)*

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CP-211209-1944** Il est proposé par M<sup>me</sup> Geneviève Grenier et appuyé par M<sup>me</sup> Élysa Auger, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en permettant à la présidence d'intervir l'ordre des sujets s'il y a lieu et en laissant le « varia » ouvert:

1. Ouverture de l'assemblée, présences et quorum
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2021
5. Information du CSSMI : présentation du projet Lumina, par Judith Lapierre, coordonnatrice SACC
6. Mot de la présidence du CP
7. Réponses aux consultations :
  - 7.1 Écoles à projets particuliers (écoles 240)
    - 7.1.1 Le Sentier
    - 7.1.2 Cœur-à-cœur, L'Alternative
    - 7.1.3 Arthur-Vaillancourt
    - 7.1.4 Terre des jeunes
    - 7.1.5 Val-des-Ormes
  - 7.2 Calendrier scolaire 2022-2023
8. Retour sur l'évaluation de l'assemblée du 25 novembre
  - 8.1 Plan d'action 2021-2022
9. Rapports :
  - 9.1 Les bons coups de nos écoles
  - 9.2 Parents au CA du CSSMI
  - 9.3 CCSEHDAA
  - 9.4 Trésorerie
  - 9.5 FCPQ
  - 9.6 Persévérons ensemble
  - 9.7 Correspondance reçue
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

*Adopté à l'unanimité*

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

**CP-211209-1945** Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier et appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Deschênes, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2021 avec la correction suivante :

- Pt 5, lire : Pfizer

*Adopté à l'unanimité*

## 5. INFORMATION DU CSSMI : PRÉSENTATION DU PROJET LUMINA

Ce soir, c'est le dévoilement d'un nouveau projet de reconnaissance du CSSMI qui implique plusieurs catégories de récipiendaires. M<sup>me</sup> Judith Lapierre, coordonnatrice du service des communications, en détaille le contenu.

M<sup>me</sup> Judith Lapierre projette et explique le document « *Lumina, la reconnaissance au CSSMI* », qui serait décerné annuellement, dès mai 2022.

Les prix Lumina visent à reconnaître le travail et le dévouement des membres de la communauté éducative (employés, élèves, parents bénévoles et partenaires); mettre en lumière une personne qui rayonne dans son milieu; créer un sentiment d'appartenance et d'unicité ainsi que d'honorer, de façon plus officielle, par une remise de prix.

Chaque candidature doit être appuyée par au moins 5 personnes et sera rigoureusement analysée par un jury; il faudra décrire pourquoi cette personne mérite d'être reconnue et ce qui la démarque. Le prix sera décerné à des personnalités de notre communauté éducative qui, par leur carrière, leur travail ou leur engagement, méritent la reconnaissance de l'ensemble des membres du CSSMI.

Les prix décernés seront pour : six employés (3 enseignants et 3 non-enseignants), quatre élèves (2 du primaire, 1 du secondaire et 1 d'un centre), deux parents bénévoles, un partenaire et une équipe. Les lauréats seront surpris par la Direction générale dans leur milieu au cours du mois de mai.

Les membres du jury seront : un représentant du CA, un représentant parent désigné par le comité de parents, un représentant de la Direction générale, un élève finissant du secondaire ou d'un centre pigé parmi les noms reçus et un représentant du service des ressources humaines.

Lors de l'assemblée du 13 janvier prochain, le comité de parents élira le parent qui fera partie du jury, de même qu'un substitut.

*M<sup>me</sup> Judith Lapierre quitte la séance à 19 h 54*

## 6. MOT DE LA PRÉSIDENCE DU CP

Pour cette rencontre-ci, voici les propos que je voulais partager avec vous :

Avec cette troisième rencontre du comité de parents, nous commençons à saisir les enjeux qui préoccupent les parents de nos établissements; communication - formation - réussite éducation - implication parentale sont tous des sujets que nous travaillerons tout au long de l'année.

Merci au comité exécutif pour les idées et les rencontres de travail qui nous permettent de se questionner, de se challenger, pour le bénéfice des membres du comité de parents.

Je nous souhaite donc une autre belle rencontre ce soir.

## 7. RÉPONSES AUX CONSULTATIONS

### 7.1 ÉCOLES À PROJETS PARTICULIERS (ÉCOLES 240)

#### 7.1.1 LE SENTIER

##### CP-211209-1946

*Attendu que* selon l'article 193-6.1 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;

**Attendu que** la vocation alternative de l'école Le Sentier, ordre d'enseignement primaire, est reconnue depuis 40 ans, selon le principe de coéducation et de partenariat;

**Attendu que** l'école Le Sentier dessert les élèves des villes de Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Terrebonne-Ouest et certains secteurs de Blainville et de Mirabel;

**Attendu que** le projet éducatif de l'école Le Sentier répond aux attentes, aux champs d'intérêt et aux besoins des élèves et des parents, lesquels participent activement à la vie de l'école comme co-éducateurs sur une base minimale de 3 heures, dont une heure en présence d'élèves, mensuellement;

**Attendu que** depuis plusieurs années, l'implication régulière des parents permet non seulement de multiplier les possibilités de travail par projets, mais également de créer et de maintenir un lien solide entre les parents, les éducateurs et les élèves tout au long de leur scolarité;

**Attendu que** le taux de réussite de l'ensemble des élèves est remarquable (plus de 90% des élèves ont les compétences attendues en fin de cycle);

**Considérant** que cette école veut continuer son exploration, pousser encore plus loin les limites en gardant ce droit à la différence dans sa réflexion autour des référentiels pédagogiques et être officiellement reconnue par le MEES comme adhérant totalement à la philosophie des écoles alternatives;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Lachance et appuyé par M. Philippe Lavigne,

**QUE** le comité de parents du Centre de services scolaire des Mille-Îles, qui regroupe les représentants de 74 écoles, demande au Centre de services scolaire d'entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation du Québec pour la reconduction du programme alternatif de l'école Le Sentier.

*Adopté à l'unanimité*

## 7.1.2 CŒUR-À-CŒUR, L'ALTERNATIVE

### CP-211209-1947

**Attendu que** selon l'article 193-6.1 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;

**Attendu que** depuis plus de 37 ans, l'objectif de l'école Cœur à cœur l'Alternative a été, et est encore aujourd'hui, la réussite des élèves qui la fréquentent en offrant une organisation pédagogique fidèle aux valeurs alternatives et dans le souci des objectifs du Ministère de l'Éducation;

**Attendu que** l'école Cœur à cœur l'Alternative, se démarque, notamment, par son enseignement multi âge, par son approche pédagogique différenciée et par la participation obligatoire et inconditionnelle des parents en classe et aux activités de l'école, réels partenaires de la mission et réels coéducateurs;

**Attendu que** l'école Cœur à cœur l'Alternative, accueille les élèves de toutes les municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles situées à l'ouest de l'autoroute 13;

**Considérant** que cette école veut continuer son exploration, pousser encore plus loin les limites en gardant ce droit à la différence dans sa réflexion autour des référentiels pédagogiques et être officiellement reconnue par le MEQ comme adhérant totalement à la philosophie des écoles alternatives;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Villemaire et appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Deschênes,

*QUE* le comité de parents du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI), qui regroupe les représentants de 74 écoles, demande au CSSMI d'entreprendre des démarches auprès du ministre de l'Éducation du Québec pour obtenir la reconduction de l'école Cœur à cœur l'Alternative, dans son statut d'école à vocation particulière axée sur la pédagogie alternative.  
*Adopté à l'unanimité*

### 7.1.3 ARTHUR-VAILLANCOURT

#### CP-211209-1948

*Attendu* l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique qui oblige les écoles à vocation particulière à faire une demande d'autorisation au Ministre de l'Éducation afin d'obtenir la permission de poursuivre leurs activités éducatives dans les conditions existantes;

*Attendu* que l'école Arthur-Vaillancourt assume un mandat unique d'école à vocation musicale, volet d'enseignement primaire, depuis 1990;

*Attendu* que les élèves de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année consacrent, malgré le respect intégral de toutes les matières scolaires prescrites par le régime pédagogique du MEQ, près de 30% de leur horaire hebdomadaire à l'apprentissage de la musique sous deux volets: la formation musicale générale et la formation instrumentale;

*Attendu* que l'école Arthur-Vaillancourt assume un mandat régional pour l'accueil des élèves qui se destinent à l'apprentissage musical et qui proviennent de 50 écoles primaires du territoire du CSSMI;

*Attendu* que les résultats scolaires des élèves, la qualité de leurs prestations musicales et leur épanouissement général continuent de témoigner du degré élevé d'atteinte des objectifs par l'école;

*Attendu* la préoccupation de l'école d'offrir aux parents des rencontres au niveau des techniques des différents domaines musicaux afin de leur donner des outils pour une meilleure compréhension du domaine musical;

*Attendu* que l'approche, la structure et les contenus de base du programme musical s'appuient essentiellement sur le programme d'arts du ministère de l'Éducation du Québec et que l'école Arthur-Vaillancourt est aussi associée à l'École préparatoire de musique de l'UQAM qui permet aux élèves d'être diplômés à la fin de chaque année.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pascale Mignot et appuyé par M. Michel Levert,

*QUE* le comité de parents du Centre de services scolaire des Mille-Îles, qui regroupe les représentants de 74 écoles, demande au Centre de services scolaire d'entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation du Québec pour la reconduction du programme musical de l'école Arthur-Vaillancourt.  
*Adopté à l'unanimité*

### 7.1.4 TERRE DES JEUNES

#### CP-211209-1949

*Attendu que* selon l'article 193-6.1 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240;

*Attendu que* depuis septembre 2005, l'école Terre des jeunes offre à plus de 350 élèves le programme du d'éducation internationale de l'OBI (Organisation du Baccalauréat international);

**Attendu que** le projet éducatif, élaboré en collaboration avec le personnel de l'école et les parents, témoigne de l'implantation de la philosophie propre à ce programme à toute la communauté apprenante de l'école;

**Attendu que** les élèves de Terre des jeunes, malgré leur jeune âge, ont participé à plusieurs projets humanitaires à portée locale, régionale, nationale ou internationale;

**Attendu que** l'école Terre des jeunes accueille en ses murs 3 groupes d'élèves en troubles du spectre de l'autisme qui sont intégrés au programme international dans les classes ordinaires de façon sporadique, mais organisée, permettant ainsi aux élèves du P.E.I. de s'ouvrir davantage sur le milieu en côtoyant quotidiennement la différence par des activités de parrainage, de jumelage et d'intégration inversée; situation qui profite autant à l'un qu'à l'autre des groupes concernés;

**Attendu que** même le service de garde de l'école, dont le personnel a reçu une formation sur l'internationalisme, respecte les fondements du programme, poursuivant ainsi la philosophie internationale en dehors des heures de classe, en offrant des activités en lien avec la vocation internationale de l'école;

Il est proposé par M. Joey Champagne et appuyé par M. Antoine Vaillancourt,

**QUE** le comité de parents du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI), qui regroupe les représentants de 74 écoles, demande au CSSMI d'entreprendre des démarches auprès du ministre de l'Éducation du Québec pour que l'école Terre des jeunes poursuive sa vocation d'établissement consacré au programme d'éducation internationale, ordre d'enseignement primaire.

*Adopté à l'unanimité*

#### **7.1.5 VAL-DES-ORMES**

##### **CP-211209-1950**

**Attendu que** selon l'article 193-6.1 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240;

**Attendu que** depuis septembre 2004, l'école Val-des-Ormes offre le programme du Baccalauréat international de l'OBI (Organisation du Baccalauréat international);

**Attendu que** le projet éducatif, élaboré en collaboration avec le personnel de l'école et les parents, témoigne de l'implantation de la philosophie propre à ce programme à toute la communauté apprenante de l'école;

**Attendu que** malgré leur jeune âge les élèves de Val-des-Ormes participent, chaque mois, à plusieurs projets humanitaires à portée locale, régionale, nationale ou internationale;

**Attendu que** l'école Val-des-Ormes accueille, depuis septembre 2013, trois classes d'élèves en troubles du spectre de l'autisme qui sont intégrés au programme international à la mesure de leurs capacités, en vivant les mêmes activités et projets communs que les élèves du P.E.I. et permettant à ceux-ci de s'ouvrir davantage sur le milieu en côtoyant quotidiennement la différence par des activités de parrainage, de jumelage et d'intégration inversée; situation qui profite autant à l'un qu'à l'autre des groupes concernés;

**Attendu que** même le service de garde de l'école, dont tout le personnel a reçu une formation sur l'internationalisme, respecte les fondements du programme, poursuivant ainsi la philosophie internationale en dehors des heures de classe, en offrant des activités en lien avec la vocation internationale de l'école;

Il est proposé par M. Antoine Vaillancourt et appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Ducharme,

**QUE** le comité de parents du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI), qui regroupe les représentants de 74 écoles, demande au CSSMI d'entreprendre des démarches

auprès du ministre de l'Éducation du Québec pour que l'école Val-des-Ormes poursuive sa vocation d'établissement consacré au programme d'éducation internationale, ordre d'enseignement primaire.

*Adopté l'unanimité*

## **7.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023**

Les pages 1 - 2 et 3 du document de consultation envoyé avec la convocation expliquent le contexte, le cadre légal, les principes généraux et des précisions qui déterminent les différentes possibilités d'un calendrier. En consultation, 3 réponses sont à donner :

Bloc 1 : Début et fin d'année (journées pédagogiques) = SCÉNARIOS 1 À 4

Bloc 2 : Semaine de relâche = SEMAINE A OU B

Bloc 3 : Congé des Fêtes = SEMAINE C OU D

Il est important de rapporter le choix des parents pour cette consultation. Ce choix peut différer de celui de l'équipe école qui est aussi consultée via les différents syndicats des divers types de personnels.

PAUSE de 20 h 15 à 20 h 29

En raison de problèmes techniques qui empêchent la tenue du vote, un courriel sera envoyé avec les diverses options sur lesquelles vous devrez vous prononcer d'ici le 14 décembre prochain, à 17 h.

Le résultat du vote sera dévoilé lors de l'assemblée du CP du 13 janvier prochain.

## **8. RETOUR SUR L'ÉVALUATION DE L'ASSEMBLÉE DU 25 NOVEMBRE**

Nous avons reçu plusieurs questionnements sur les deux sujets de formation soumis: les EHDAA et les projets particuliers. Chacun des sujets a fait l'objet d'un document rassemblant les questionnements par catégories. Ces documents seront transmis à la Direction générale pour présentations ultérieures.

### **8.1 PLAN D'ACTION 2021-2022**

À sa réunion du 2 décembre dernier, le comité exécutif a travaillé le projet de plan d'action qui vous a été envoyé. Vous pouvez envoyer vos commentaires au secrétariat du comité de parents avant l'adoption du plan d'action du CP 2021-2022 le 13 janvier prochain.

*Départ de Marie-Michèle Crevier à 20 h 40 (51 votants)*

## **9. RAPPORTS**

### **9.1 LES BONS COUPS DE NOS ÉCOLES**

- ★ Pour l'école Terre Soleil, par Marianne Lefebvre :

*Les élèves et enseignants de l'école feront une parade de Noël sur le Boulevard des Mille-Îles à Sainte-Thérèse, le 20 décembre prochain, en chantant pour les passants.*

- ★ Pour l'école Cœur-à-cœur, par Mélanie Villemaire :

*Un calendrier de l'Avent a été créé par des élèves en musique et ces vidéos quotidiennes sont envoyées aux parents.*

- ★ Pour l'école Val-des-Ormes, par Antoine Vaillancourt :
  - *Un élève de l'école, qui avait les cheveux très longs, a fait le défi « Têtes rasées » au profit de la recherche sur le cancer.*
  - *Un calendrier de l'Avent « de bienveillance » a été créé par les élèves.*
- ★ Pour l'école des Mésanges, pas Sedki Alloui :  
*Pour contrer la COVID et ses impacts, de grands efforts sont faits depuis 4 semaines pour garder la motivation des enfants.*
- ★ Pour l'école Alpha, par Pascale Poirier :  
*Une enseignante en éducation physique a démarré le défi « Active tes pieds ». Elle a organisé un vélo-bus, avec 2 trajets dans Rosemère, pour se rendre à l'école à vélo.*
- ★ Pour l'école Clair Matin, par Dominique Grenier :  
*La direction de l'école est réellement proactive dans la gestion de la COVID.*

## **9.2 RAPPORT DES PARENTS AU CA DU CSSMI**

M<sup>me</sup> Bianca Deschatelets, vice-présidente du CA, nous informe que la prochaine rencontre aura lieu le 14 décembre 2021. Conformément à la réglementation, seules les personnes inscrites la veille de la séance peuvent poser une question durant le point *Période de questions du public*, en communiquant avec le Secrétariat général ([secretariat.general@cssmi.qc.ca](mailto:secretariat.general@cssmi.qc.ca)) afin d'obtenir le lien Teams de la réunion, en précisant si elles souhaitent y assister à titre d'observateurs uniquement, ou pour poser une question durant la *Période de questions du public*. Dans ce dernier cas, il est important de mentionner à quel titre on s'adresse aux membres du CA (parent, enseignant, membre d'un conseil d'établissement, citoyen, etc.) ainsi que le sujet qu'on désire aborder.

*Départ de Mélanie Léonard à 20 h 49 (50 votants)*

## **9.3 CCSEHDAA**

M. Christian Slachetka, président du CCSEHDAA, nous informe que la prochaine rencontre aura lieu le 17 janvier 2022. Ceux qui souhaitent y assister peuvent demander le lien de connexion au secrétariat du comité de parents.

## **9.4 TRÉSORERIE**

M. Jérémie Chiron-Escalier, trésorier du CP, a rencontré aujourd'hui la direction du service des ressources financières du CSS. Il nous informe qu'il y a eu peu de dépenses à ce jour et que le surplus de l'an dernier est conservé au CSS, mais non versé au budget 2021-2022 du comité de parents.

## **9.5 FCPQ**

Le colloque du 28 mai 2022 aura lieu à Victoriaville; plus de renseignements seront communiqués après les Fêtes.

Rappel : Le CP du CSSMI a acheté 25 connexions pour chacun des webinaires offerts par la FCPQ en 2021-2022 et il reste de nombreuses places à combler. Si vous êtes intéressés, envoyer vos choix de webinaires et les dates de ceux-ci au secrétariat du comité de parents.

*Départ de Sophie Fontaine à 20 h 52 (50 votants)*

**9.6 PERSEVÉRONS ENSEMBLE**

M. Antonio Ciarciaglino nous informe que la rencontre du 9 décembre a été annulée et que la Tablee des jeunes a été annulée en raison du trop peu de billets vendus.

**9.7 CORRESPONDANCE REÇUE**

La liste de la correspondance reçue entre 25 novembre et le 9 décembre 2021 a été envoyée à tous.

**10. VARIA**

Dans le formulaire d'évaluation d'aujourd'hui, veuillez indiquer quels sujets d'échanges vous souhaiteriez pour la rencontre du 13 janvier

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CP-211209-1951** À 20 h 56, il est proposé par M. Michel Levert et appuyé par M<sup>me</sup> Sophie Legault de lever la séance.

*Adopté à l'unanimité*

  
Antonio Ciarciaglino, président

  
Julie Lachance, secrétaire interne